

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA19 22010)**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du 15 octobre 2024, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010) » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement modifie la formule d'indexation prévue au deuxième alinéa de l'article 5 du règlement RCA19 22010, laquelle est présentement basée sur le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistiques Canada pour l'année précédente, afin qu'elle corresponde à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente. Il a également pour but de suspendre toute indexation de ces montants et rémunérations pour l'exercice financier 2024. Il prend effet, de façon rétroactive, au 1^{er} janvier 2024.

Ce projet de règlement sera inscrit pour adoption par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 11 novembre 2024, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, Montréal.

Le tout conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001) et à l'article 43 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Fait à Montréal, le 17 octobre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude